

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 28 novembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 10 ; Représentés : 2 ; Votants : 12

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : TEISSEDRE Janine représentée par Cécile CHEVALIER, GALÉRY Jacques représenté par Alain POUGET, PORTERO Séverine, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 28 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 24 novembre 2025

Délibération N° DEL 2025 081 – Décision modificative N°7

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer une opération 35 – RUGBY ERP, dans le cadre du projet de changement de destination des locaux existants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2313 – Opération 13 Constructions	- 70 000,00 €	
D 2313 – Opération 35 Constructions	+ 91 231,50 €	
R 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 21 231,50 €
R 1323 – Opération 13 Subv. Non trans. Départements		- 18 017,16 €
R 1323 – Opération 35 Subv. Non trans. Départements		+ 18 017,16 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 21 231,50 €	+ 21 231,50 €
FONCTIONNEMENT		
D 6188 – Autres frais divers	- 4 000 €	
R 75888 - Autres		+ 17 231,50 €
D 023 – Virement à la section d'investissement	+ 21 231,50 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	17 231,50 €	17 231,50 €

Après délibération, la proposition est approuvée par 12 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour
 Au registre sont les signatures
 Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER